

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le 29/08/2013

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 545 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MASOUR Abderrazek

Date de naissance : 28/01/45

Adresse : 32, B^r Kennedy Casa

Tél. : 06.61.29.29.69 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. EL MIRINI MOHAMED
CHIRURGIEN UROLOGUE
76, Bd. Abdelmejid 3^e Etage
Casablanca
Tél: 0522 25 36 36 - Gsm: 0661 07 35 76

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Mr. MASOUR ABDEPPATAK Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affektion

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 24/10/2013

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 JAN 2003	C	3	300dh	DR MAMADOU MOHAMED DENTISTE TANZANIA 22 25 36 36 - Casablanca Signature : 06/01/03

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
pharmacie Yahjajma ZEMMAMA Nadia avenue du Phare - Résidence Taghazout - Casablanca Tél. : 06 22 29 35 64	12-01-03	932.20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

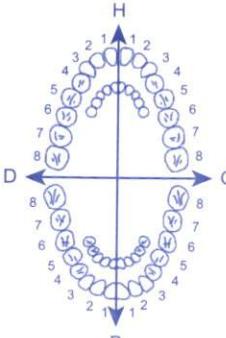
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

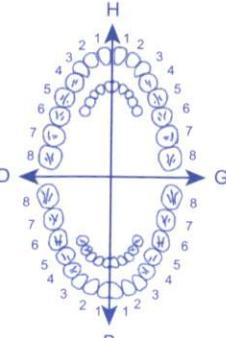
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552
D	00000000 00000000
B	00000000 00000000
G	35533411 11433553
[Création, remont, adjonction]	
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	
	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



MERINID
UROLOGY
CENTER

- Endo-urologie • Onco-urologie • Coeliochirurgie
- Pelvi-périnéologie

24 JAN. 2023

Casablanca, le

Pr. EL MRINI Mohammed

Chirurgien Urologue

Membre de la Société Internationale
d'Urologie

melmrini@hotmail.com

Dr. EL MRINI Mohamed

Chirurgien Urologue

Ancien Interné des Hôpitaux de Paris

elmrini_mohamed@hotmail.fr

Nom: Masrour Abderrazak



1/ Terazosine 2mg 1cp/j le soir
Au coucher. 2 mois

(108,00)X2
2/ Veca 5mg 1cp/j. 2 mois

3/ Virtual 5mg 1cp/2J. 2 mois



567,00
Pharmacie ZEMMAMA Nadia
avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél : 05 22 29 35

Pharmacie L'Hopital
ZEMMAMA Nadia
avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél : 05 22 29 35

Dr. EL MRINI MOHAMMED
CHIRURGIEN UROLOGUE
76, Bd. Abdelkrim El Khattabi
Casablanca
Tél: 05 22 25 36 36 - 05 22 25 36 37
05 22 25 36 36 - 05 22 25 88 80 - 06 97 58 46 60

Pharmacie ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél : 05 22 29 35

34.Rue des Courlis, Riviera, Oasis - Casablanca

LOT : 12722003
PER : 05/2025
PPV : 42,30 DH

LOT : 12722003
PER : 05/2025
PPV : 42,30 DH

LOT : 12722003
PER : 05/2025
PPV : 42,30 DH Bc

LOT : 12722002
Boîte de 12 comprimés
PER : 07/2025
PPV : 42,30 DH

la vue des enfants.
non de consommation

LOT : 2685
PER : 08-25
P.P.V : 108 DH 00

LOT : 2685
PER : 08-25
P.P.V : 108 DH 00

LOT : 9414
PER : 07-25
P.P.V : 547 DH 00